

[Text]

manufacture such magazines, despite the fact that most components are interchangeable with magazines that would otherwise be legal.

• 1235

In attempting to make the best of what we feel is a bad situation—and I suppose I do not even have to mention that fact—our views on this matter would be to have you recommend that the Department of Justice simply drop the word “export” that has been added to subsection 95(1) and make the following addition to proposed subsection 105(1): after the words “manufacturing, buying or selling at wholesale or retail, renting, storing, importing, repairing, altering or modifying or taking in pawn of restricted weapons or firearms,” adding the words “or manufacturing prohibited weapons as described in paragraph 84(1)(f).” Additionally, we would ask that you recommend that at the very least manufacturers be exempt from the FAC requirement with regard to their employees.

Our enterprise was built on the strength of existing legislation on the basis of what we believe to be an underlying common law principle that we all hold dear, certainty of law. This legal and societal principle that we as Canadians live under has been the foundation for our decisions to invest heavily, undertake innumerable commitments, and make untold sacrifices in the advancement of our firm.

We have a sense that there may exist some lack of understanding or some element of expedient indifference with regard to the development and manufacture of small arms and related technologies. It is our submission that this industry is of vital interest to any nation in filling the needs of its military or law enforcement personnel without reliance on foreign sources.

This bill can only cripple any limited ability Canada may have to develop and produce products that most other nations view as segments of essential domestic industries.

It is our understanding that an advisory council will be set up to advise government on different aspects of this legislation. In the interest of fairness and sound future policies, may we suggest that a recommendation go forth asking that the manufacturing sector have a voice on this panel.

To conclude, we respectfully submit and we sincerely hope that we may be suasive in our conviction that Bill C-17 as drafted can only jeopardize our national interest in its economy, without truly advancing the aspirations of the Canadian government and its citizens, and furthermore that with regard to Para-Ordnance its passage would prove to be tantamount to or worse than expropriation without compensation.

That is my statement.

**The Chairman:** Thank you, Mr. Polyzos. You have come up with an excellent brief, with three points that are made succinctly.

Mr. Lee, would you lead us off? I understand that you have a special interest in this.

[Translation]

plupart des composantes de chargeur sont interchangeables et peuvent servir à la fabrication de matériels autorisés.

Est-il nécessaire de vous dire que nous avons cherché à tirer le meilleur parti de la situation et c'est pourquoi nous choisissons de vous faire part de certaines recommandations. Le ministère de la Justice pourrait tout simplement laisser tomber le mot «exporte» qui a été ajouté au paragraphe 95(1) et il pourrait au paragraphe 105(1) ajouter après les mots «la fabrication, l'achat ou la vente, en gros ou au détail, la location, l'entreposage, l'importation, la réparation, la modification ou la prise en gage d'armes à autorisation restreinte ou d'armes à feu,» les mots suivants «ou la fabrication d'armes prohibées aux termes de l'alinéa 84(1)(f).» En outre, nous vous demandons de recommander que les fabricants au moins soient exemptés de l'exigence de l'AAAC en ce qui concerne leurs employés.

Notre entreprise a été bâtie à partir des lois existantes parce que nous croyons fermement dans ce principe qui soutient le droit commun, à savoir la certitude de la loi. Ce principe juridique et sociétal qui nous tient à coeur est le fondement qui a entraîné nos décisions de faire de lourds investissements, de prendre des engagements innombrables, et de faire des sacrifices pour la prospérité de notre entreprise.

Nous avons l'impression qu'il y a peut-être une certaine incompréhension ou encore une espèce d'indifférence dans le souci d'agir vite et qu'ainsi le secteur de la mise au point et de la fabrication des petites armes et celui des technologies connexes risquent de souffrir. A notre avis, ce secteur est d'un intérêt capital pour tout pays qui doit répondre aux besoins de ses forces militaires ou de ses forces de l'ordre sans être tributaire de fournisseurs étrangers.

Ce projet de loi ne peut qu'handicaper la capacité limitée du Canada de mettre au point et de produire du matériel que la plupart des autres pays considèrent comme appartenant à un secteur industriel national essentiel.

Nous croyons savoir qu'on prévoit la formation d'un conseil consultatif pour conseiller le gouvernement sur les divers aspects de la loi. Au nom de la justice et pour garantir des orientations saines, pourrait-on recommander que le secteur manufacturier soit représenté au sein de ce conseil consultatif.

En conclusion, nous vous soumettons notre point de vue respectueusement et nous espérons sincèrement réussir à vous persuader que les dispositions actuelles du projet de loi C-17 ne peuvent que menacer l'intérêt économique national du Canada, sans pour autant répondre aux aspirations des citoyens et du gouvernement canadien, et j'ajouterai que pour Para-Ordnance, l'adoption du projet de loi serait l'équivalent, voire pire, d'une expropriation sans dédommagement.

C'était mon exposé.

**Le président:** Merci, monsieur Polyzos. Votre mémoire est excellent et vous avez exposé succinctement ses trois points.

Monsieur Lee, voulez-vous commencer? Si je ne m'abuse, la chose vous intéresse particulièrement.